

## CHARTRE INSTITUTIONNELLE DE QUALITE

---

Nous développons et assurons la promotion de formations professionnelles et formations continues dans le domaine de la santé et de l'éducation en respectant les engagements suivants :

- Faciliter l'accès de ces connaissances à toute personne qui le souhaite en ciblant au mieux ses besoins (entretien personnalisé).
- Assurer des contenus de formations clairs, précis et motivants, aux moyens d'outils accessible à tous: brochures, site internet et descriptifs de formation.
- Engager des formateurs efficaces et expérimentés dans leurs domaines de compétences et d'enseignement. Avec une approche pédagogique sensible à l'humain et un cadre facilitant les progrès des apprenants.
- Appliquer des méthodes d'enseignement et d'apprentissage permettant aux apprenants de s'approprier la matière apprise concernant les aspects théoriques et pratiques.
- Mettre à niveau les formations selon les mises à jours proposées par les associations professionnelles ou découvertes faites dans les domaines concernés.
- Organiser régulièrement des réunions d'informations afin de répondre aux demandes des apprenants et améliorer ainsi la qualité de l'enseignement. Ces réunions rassemblent la Direction, le responsable pédagogique et les formateurs.
- Encourager les apprenants à développer leur esprit d'analyse, la communication, leur autonomie et leur self responsabilisation.
- Collaborer activement avec les associations professionnelles et autres organismes chargés de légiférer sur les thérapies complémentaires.

Monthey, le 5 août 2015

Stéphane Servaux  
Directeur HHC

